Direction de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques

DARES

96- 20.1 - N° 523, 9 mai 1996

PREMIÈRES INFORMATIONS

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'OEUVRE AU 1ER JANVIER 1996

Avertissement

L'échantillon de l'enquête ACEMO a été modifié au 1er janvier 1996 (voir encadré). Afin de réduire les effets liés à cette modification, les résultats concernant les salaires ont été élaborés à partir des seuls établissements appartenant à l'ancien échantillon. Cependant, la mise-à-jour de certaines variables de la base de sondage et la taille réduite du sous-échantillon utilisé fragilisent quelque peu les résultats de ce trimestre.

Bien que ces résultats soient produits avec retard, ils sont diffusés sous la forme habituelle afin que les utilisateurs disposent de séries complètes.

- **La durée hebdomadaire du travail est en nette baisse** par rapport au début du quatrième trimestre 1995. Elle s'établit, en moyenne, à 38,91 heures pour l'ensemble des salariés, à 38,86 heures pour les non-ouvriers et à 38,99 heures pour les ouvriers;
- **L'indice du taux de salaire horaire ouvrier progresse de +0,3%** au cours du quatrième trimestre 1995. Ceci porte son augmentation sur un an à +2,3%; sur la même période, les prix -hors tabac- ont augmenté de +1,8% (*) et le SMIC a progressé de +4,0%;
- **L'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés progresse de +0,4%** au cours du quatrième trimestre 1995; sur un an, l'augmentation est de +2,2%.

*(*) : Il s'agit de l'indice des prix à la consommation -hors tabac-, pour **l'ensemble des ménages**, retenu du fait de la prépondérance accordée **au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés**. En revanche, les décisions de relèvement du SMIC sont, elles, fonction de la progression de l'indice du **taux de salaire horaire des ouvriers** et de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation -hors tabac- pour **les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier** (également +1,8 % de janvier 1995 à janvier 1996).*

Ministère du travail
et des affaires sociales

La durée hebdomadaire du travail des ouvriers est en nette baisse.

La durée hebdomadaire du travail des salariés est en baisse sensible début janvier 1996 (38,91 heures contre 38,96 heures début octobre 1995); cette baisse concerne uniquement les ouvriers; une baisse comparable de la durée du travail des ouvriers se produit fréquemment à cette époque de l'année.

La proportion des ouvriers qui ont travaillé moins de 39 heures par semaine a augmenté, d'octobre 1995 à janvier 1996, au détriment de ceux qui ont travaillé plus de 39 heures dans la semaine.

Durée hebdomadaire effective du travail *(1)* - série brute

Unité : heure

ACTIVITES ECONOMIQUES	1994			1995				1996
	Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Janvier
OUVRIERS								
Ensemble des secteurs du champ ACEMO (1)	38,99	39,09	39,10	39,02	39,06	39,08	39,07	38,99
NON-OUVRIERS								
Ensemble des secteurs du champ ACEMO (1)	38,84	38,84	38,85	38,85	38,86	38,86	38,87	38,86
ENSEMBLE DES SALARIES								
Ensemble des secteurs du champ ACEMO (1)	38,90	38,94	38,95	38,92	38,94	38,95	38,96	38,91

(1) -Le champ ACEMO comprend l'industrie (EB à EG), la construction (EH) et le tertiaire (EJ à EN, EP ainsi qu'une partie des secteurs suivants: éducation, santé, activités associatives).

Répartition des salariés *(1)* selon les tranches de durée du travail

Unité : %

TRANCHES DE DURÉE DU TRAVAIL		1994			1995				1996
		Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Janvier
Moins de 39 heures :	Ouvriers	25,2	24,7	24,6	24,9	23,9	24,6	24,5	24,9
	Non-Ouvriers	28,3	27,9	27,4	28,0	27,1	27,4	27,0	26,8
39 heures :	Ouvriers	60,1	59,9	59,8	60,7	61,2	60,4	61,2	61,2
	Non-Ouvriers	64,1	64,8	65,2	64,2	65,1	64,7	65,5	65,7
Plus de 39 heures :	Ouvriers	14,7	15,4	15,6	14,4	14,9	15,0	14,3	13,9
	Non-Ouvriers	7,6	7,3	7,4	7,8	7,8	7,9	7,5	7,5
Toutes tranches de durée	Ouvriers	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Non-Ouvriers	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) - Ensemble des secteurs du champ ACEMO (Cf ci-dessus), c'est-à dire y compris combustibles minéraux solides, eau, gaz, électricité, transports ferroviaires, dont SNCF et RATP.

Source: Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre, DARES, MTAS.

Le TSH ouvrier progresse de 0,3%.

L'indice du taux de salaire horaire (TSH) ouvrier progresse de +0,3% au cours du quatrième trimestre 1995. Cette faible hausse succède à une augmentation équivalente au trimestre précédent. Elle constitue certainement le contrecoup de la forte hausse du premier semestre 1995 (+1,7% de janvier à juillet 1995), qui intégrait une importante revalorisation du SMIC, dans une conjoncture de faible augmentation des salaires. Le pouvoir d'achat du TSH a stagné durant ce trimestre, les prix (hors tabac) ayant également progressé de +0,3% d'octobre 1995 à janvier 1996. Sur l'année 1995, l'indice du taux de salaire horaire des ouvriers a augmenté de +2,3% alors que l'indice des prix (hors tabac) a crû de +1,8%. Le gain en pouvoir d'achat sur un an s'élève à 0,5 point.

Les ouvriers peu qualifiés ont vu, au dernier trimestre 1995, leur salaire progresser à un rythme moins rapide que ceux de qualification plus élevée. Sur un an, l'éventail des salaires des ouvriers s'est élargi: +1,8% au niveau 1; +2,3% au niveau 7. Cet éventail s'était resserré à deux reprises en juillet et octobre 1995, après l'augmentation du SMIC intervenue début juillet 1995.

Des hausses par secteur d'activité très diversifiées.

Les évolutions du taux de salaire horaire ouvrier par activité paraissent très dispersées, malgré le faible niveau d'augmentation.

Selon l'activité économique, le TSH ouvrier a généralement évolué entre 0% et +0,8%. Les progressions se situant au-dessus de cette fourchette se trouvent dans le secteur des industries alimentaires autres que la viande

Indices des salaires mensuels de base

ACTIVITES ECONOMIQUES NAF 93 : Niveau 16, regroupements spéciaux	No de li-gne	Base 100 au 1er avril 1993					Variations en % de :		
		1995				1996	Octobre 1995 à Janvier 1996	Juillet 1995 à Janvier 1996	Janvier 1995 à Janvier 1996
		Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Janvier			
OUVRIERS									
RS1: Industries de transformation, n.c. la construction (EB à EG) (1)	1	103,0	104,0	105,0	105,3	105,6	0,3	0,6	2,6
EH: Construction	2	104,0	104,7	105,8	106,0	106,6	0,6	0,7	2,5
RS5: Industries de transformation, y.c. la construction (EB à EH) (1)	3	103,2	104,2	105,2	105,4	105,8	0,4	0,7	2,6
RS6: Tertiaire (Commerce, transports, services) (EJ à EN, EP, EQ*, ER*) (2)	4	103,3	104,0	104,7	105,0	105,2	0,2	0,5	1,8
RS7: Services (EL à EN, EP, EQ*, ER*)	5	104,1	104,6	105,3	105,7	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
ENS: Ensemble secteurs du champ ACEMO (EB à EH, EJ à EN, EP, EQ*, ER*) (3)	6	103,2	104,1	105,0	105,3	105,6	0,3	0,6	2,3
EMPLOYES									
RS1: Industries de transformation, n.c. la construction (EB à EG) (1)	1	102,7	104,0	104,9	105,3	105,7	0,3	0,7	2,9
EH: Construction	2	103,4	104,0	105,0	104,9	105,6	0,6	0,6	2,1
RS5: Industries de transformation, y.c. la construction (EB à EH) (1)	3	102,8	104,0	104,9	105,3	105,7	0,4	0,7	2,8
RS6: Tertiaire (Commerce, transports, services) (EJ à EN, EP, EQ*, ER*) (2)	4	103,0	103,4	103,9	104,2	104,3	0,1	0,4	1,3
RS7: Services (EL à EN, EP, EQ*, ER*)	5	103,6	103,6	104,1	104,2	104,1	-0,1	0,0	0,6
ENS: Ensemble secteurs du champ ACEMO (EB à EH, EJ à EN, EP, EQ*, ER*) (3)	6	103,0	103,5	104,1	104,5	104,6	0,2	0,5	1,6
TECHNICIENS,AGENTS DE MAITRISE									
RS1: Industries de transformation, n.c. la construction (EB à EG) (1)	7	103,1	105,6	105,5	105,8	106,3	0,5	0,7	3,1
EH: Construction	8	103,2	103,9	104,7	104,8	105,7	0,9	1,0	2,5
RS5: Industries de transformation, y.c. la construction (EB à EH) (1)	9	103,1	105,4	105,4	105,6	106,2	0,6	0,8	3,0
RS6: Tertiaire (Commerce, transports, services) (EJ à EN, EP, EQ*, ER*) (2)	10	102,6	103,1	103,9	104,1	104,9	0,8	1,0	2,2
RS7: Services (EL à EN, EP, EQ*, ER*)	11	103,1	103,4	104,5	104,6	105,5	0,9	1,0	2,3
ENS: Ensemble secteurs du champ ACEMO (EB à EH, EJ à EN, EP, EQ*, ER*) (3)	12	102,8	104,1	104,6	104,8	105,5	0,7	0,9	2,6
CADRES									
RS1: Industries de transformation, n.c. la construction (EB à EG) (1)	19	102,7	103,5	104,1	104,4	105,0	0,7	0,9	2,3
EH: Construction	20	102,4	103,4	103,8	103,7	104,4	0,7	0,6	2,0
RS5: Industries de transformation, y.c. la construction (EB à EH) (1)	21	102,6	103,4	104,1	104,3	105,0	0,7	0,9	2,3
RS6: Tertiaire (Commerce, transports, services) (EJ à EN, EP, EQ*, ER*) (2)	22	102,4	103,5	104,3	104,2	104,7	0,5	0,4	2,2
RS7: Services (EL à EN, EP, EQ*, ER*)	23	102,3	103,4	104,4	104,0	104,7	0,6	0,3	2,3
ENS: Ensemble secteurs du champ ACEMO (EB à EH, EJ à EN, EP, EQ*, ER*) (3)	24	102,5	103,5	104,2	104,2	104,8	0,5	0,6	2,2
NON OUVRIERS									
RS1: Industries de transformation, n.c. la construction (EB à EG) (1)	25	102,9	104,6	105,0	105,3	105,8	0,5	0,8	2,8
EH: Construction	26	103,1	103,8	104,6	104,6	105,4	0,8	0,8	2,3
RS5: Industries de transformation, y.c. la construction (EB à EH) (1)	27	102,9	104,5	104,9	105,2	105,7	0,5	0,8	2,7
RS6: Tertiaire (Commerce, transports, services) (EJ à EN, EP, EQ*, ER*) (2)	28	102,8	103,3	104,0	104,2	104,6	0,3	0,6	1,7
RS7: Services (EL à EN, EP, EQ*, ER*)	29	103,1	103,4	104,2	104,2	104,5	0,3	0,3	1,4
ENS: Ensemble secteurs du champ ACEMO (EB à EH, EJ à EN, EP, EQ*, ER*) (3)	30	102,9	103,7	104,3	104,5	105,0	0,4	0,6	2,1
ENSEMBLE DES SALARIES									
RS1: Industries de transformation, n.c. la construction (EB à EG) (1)	31	102,9	104,3	105,0	105,3	105,7	0,4	0,7	2,7
EH: Construction	32	103,7	104,4	105,5	105,6	106,3	0,7	0,8	2,5
RS5: Industries de transformation, y.c. la construction (EB à EH) (1)	33	103,1	104,3	105,1	105,3	105,8	0,5	0,7	2,6
RS6: Tertiaire (Commerce, transports, services) (EJ à EN, EP, EQ*, ER*) (2)	34	102,9	103,5	104,2	104,4	104,7	0,3	0,5	1,7
RS7: Services (EL à EN, EP, EQ*, ER*)	35	103,3	103,7	104,4	104,5	104,7	0,2	0,2	1,3
ENS: Ensemble secteurs du champ ACEMO (EB à EH, EJ à EN, EP, EQ*, ER*) (3)	36	103,0	103,9	104,6	104,9	105,2	0,4	0,6	2,2

(*): EQ* et ER* indiquent une partie, respectivement de EQ et de ER.

(1) : Y compris "Extraction de houille, lignite, tourbe (10)" et "Production et distribution d'électricité, de gaz (40)et d'eau (41)".

(2) : Y compris SNCF et RATP

(3) : Y compris SNCF, RATP, 10, 40, 41.

(n.d.) : Non disponible (n.s.): non significatif

Source: Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre, DARES, MTDSP.

Indice des taux de salaire horaire des ouvriers

Activités économiques (NES16; NES36; NES115; NAF700 à 2 ou 3 positions)	Base 100 au 1er avril 1993					Variations en % de :		
	1995				1996	Octobre 1995 à Janvier 1996	Juillet 1995 à Janvier 1996	Janvier 1995 à Janvier 1996
	Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Janvier			
EB: Industries agricoles et alimentaires (B0)	103,1	103,9	105,0	105,3	106,0	0,7	1,0	2,9
dont RB01: Industries de la viande et du lait -151, 155-	103,4	104,2	105,5	105,9	106,3	0,4	0,7	2,7
RB03: Indust. alimentaires, autres que viande et lait -152 à 154, 156 à 159, 16	102,7	103,6	104,6	104,8	105,8	1,0	1,2	3,0
EC: Industries des biens de consommation (C1 à C4)	102,5	103,2	104,5	104,9	105,1	0,2	0,5	2,5
C1: Habillement, cuir	102,7	103,3	104,9	105,4	105,5	0,1	0,6	2,8
dont C11: Habillement -18-	102,5	103,2	105,1	105,5	105,7	0,2	0,6	3,1
C12: Cuir, chaussures -19-	103,1	103,5	104,6	105,2	105,3	0,1	0,6	2,1
C2: Edition, imprimerie, reproduction	100,9	101,2	102,3	102,8	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
C3: Pharmacie, parfumerie et entretien	103,6	105,0	105,8	105,8	106,7	0,9	0,9	2,9
C4: Industries des equipements du foyer	102,9	103,8	104,9	105,2	105,5	0,3	0,5	2,5
dont C41: Fabrication de meubles -361-	103,2	104,1	105,1	105,6	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
ED: Industrie automobile (D0)	104,0	105,2	105,7	105,9	106,8	0,9	1,1	2,7
EE: Industries des biens d equipement (E1 à E3)	102,9	103,6	104,6	105,0	105,1	0,1	0,5	2,2
E1: Construction navale, aeronautique et ferroviaire	102,9	103,6	104,7	104,4	104,4	0,0	-0,3	1,5
E2: Industries des equipements mecaniques	103,0	103,7	104,9	105,4	105,7	0,3	0,8	2,6
E3: Industries des equipement electriques et electroniques	102,4	103,0	103,7	104,2	104,0	-0,2	0,2	1,5
EF: Industries des biens intermédiaires (F1 à F6)	103,1	104,1	105,0	105,4	105,8	0,4	0,7	2,6
F1: Industries des produits mineraux	103,5	104,7	105,4	105,5	106,0	0,5	0,5	2,4
F2: Industrie textile	103,3	104,2	104,9	105,7	106,6	0,8	1,6	3,2
F3: Industries du bois et du papier	103,5	104,3	105,7	106,1	105,8	-0,2	0,1	2,3
dont F31: Travail du bois et fabrication d articles en bois -20-	103,4	104,2	105,5	106,3	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
RF32: Industries du papier et du carton -21-	103,5	104,4	105,8	105,9	105,8	-0,1	0,0	2,2
F4: Chimie, caoutchouc, plastiques	103,2	104,2	105,0	105,2	105,9	0,7	0,9	2,6
dont RF41: Chimie, parachimie -241 à 243, 246, 247-	103,4	104,7	105,3	105,7	106,0	0,3	0,6	2,5
F45: Industrie du caoutchouc -251-	103,1	103,9	104,8	104,7	105,7	1,0	0,9	2,5
F46: Transformation des matieres plastiques -252-	103,1	104,0	104,9	105,1	106,0	0,9	1,1	2,9
F5: Métallurgie et transformation des métaux	102,7	103,8	104,6	105,1	105,3	0,2	0,6	2,5
F6: Industries des composants électriques et électroniques	103,3	104,2	104,9	105,5	105,9	0,4	0,9	2,5
EG: Energie (G1+G2) (1)	101,9	n.d.	108,5	108,7	108,9	0,2	0,4	n.s.
G1: Production de combustibles et de carburants	102,5	103,4	103,6	103,9	104,0	0,0	0,4	1,5
G2: Eau, gaz, électricité (1)	101,6	n.d.	110,2	110,4	110,6	0,2	0,4	n.s.
EH: Construction (H0)	104,1	104,9	106,0	106,2	106,8	0,6	0,8	2,5
EJ: Commerce (J1 à J3)	103,5	104,2	105,3	105,6	106,4	0,7	1,0	2,8
J1: Commerce et reparations automobiles	104,1	104,8	105,6	106,1	106,6	0,5	0,9	2,4
J2: Commerce de gros	103,2	103,8	105,0	105,3	106,3	0,9	1,2	3,0
dont J21: Commerce de gros alimentaire -512, 513-	102,9	103,6	105,0	105,1	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
J22: Commerce de gros non alimentaire -511, 514 à 517-	103,5	104,0	105,1	105,5	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
J3: Commerce de detail, reparations	103,5	104,4	105,5	105,8	106,3	0,5	0,8	2,7
EK: Transports(K0)	102,4	103,2	103,4	103,8	104,2	0,4	0,7	1,8
EM: Activites immobilières (M0)	103,1	104,1	105,3	105,8	106,2	0,4	0,8	2,9
EN: Services aux entreprises (N1 à N4)	103,9	104,2	104,9	105,0	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
N2: Conseils et assistance	103,5	104,3	104,8	105,0	105,9	0,8	1,1	2,3
N3: Services operationnels	103,9	104,2	104,9	105,0	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
EP: Services aux particuliers (P1 à P3)	104,2	104,3	105,5	106,5	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Regroupements spéciaux (RS)								
RS1: Industries de transformation, non compris la construction (EB à EG)	103,0	104,1	105,0	105,3	105,7	0,4	0,7	2,6
dont RS2: Industrie textile et habillement -17, 18- (C11+F2)	102,9	103,7	105,0	105,6	106,1	0,5	1,1	3,1
RS3: Industrie chimique -24- (C3+RF41)	103,5	104,8	105,5	105,7	106,2	0,5	0,7	2,6
RS4: Caoutchouc et matieres plastiques -25- (F45+F46)	103,1	104,0	104,8	105,0	105,9	0,9	1,0	2,7
RS5: Industries de transformation, y compris la construction (EB à EH)	103,3	104,2	105,2	105,5	106,0	0,4	0,7	2,6
RS6: Tertiaire (commerces, transports, services) (EJ à EN,EP, EQ*, ER*)	103,4	104,0	104,7	105,0	105,1	0,0	0,4	1,7
dont RS7: Ensemble des services (EL à EN, EP, EQ*, ER*)	104,1	104,4	105,2	105,6	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
ENS: Ensemble secteurs du champ ACEMO (EB à EH, EJ à EN, EP, EQ*, ER*)	103,3	104,2	105,0	105,4	105,7	0,3	0,6	2,3

(1): la discontinuité enregistrée dans ces secteurs après janvier 1995 n'est pas significative d'une augmentation reelle correspondante des salaires.
(*): EQ et ER* indiquent une partie, respectivement de EQ et de ER. - (n.s.): non significatif. - (n.d.): non disponible.*

Source: Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre (ACEMO), DARES, MTAS.

Glissement annuel de l'indice du taux de salaire horaire ouvrier et des prix à la consommation (indice INSEE)

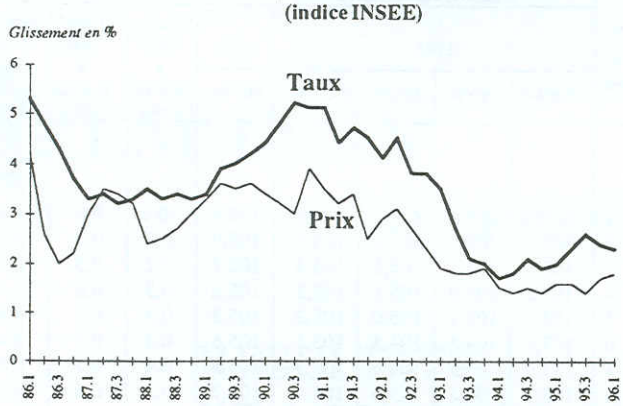

Évolution trimestrielle de l'indice du taux de salaire horaire ouvrier

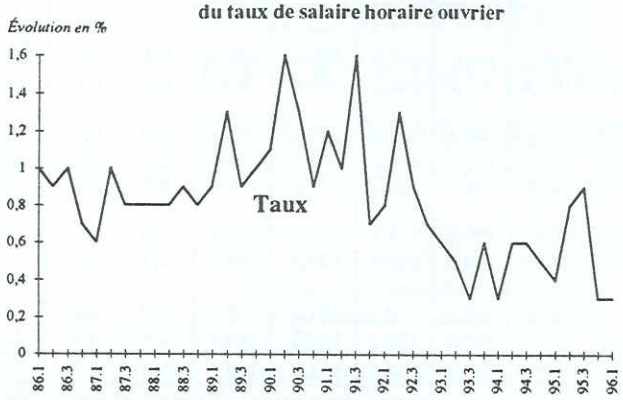

Glissement annuel de l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés et des prix à la consommation (indice INSEE)

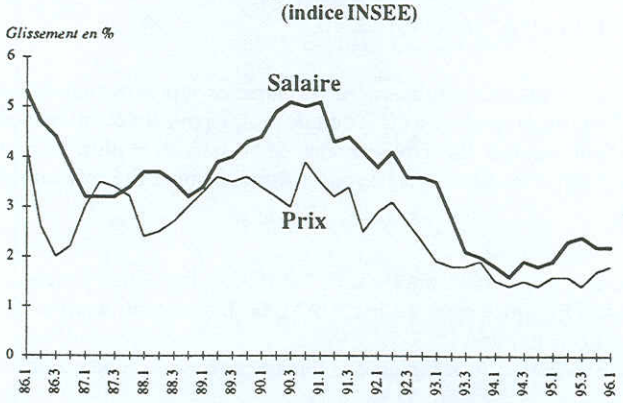

Évolution trimestrielle de l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés

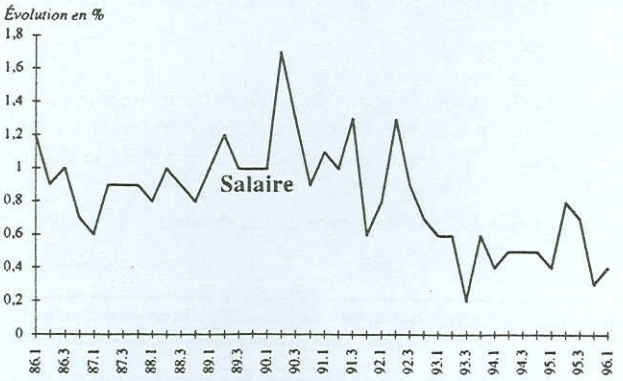

Trimestres (1 = janvier, 2 = avril, 3 = juillet, 4 = octobre)

et le lait (+1,0%), l'industrie du caoutchouc (+1,0%) et des matières plastiques (+0,9%) ainsi que le commerce de gros (+0,9%); dans toutes ces activités, les progressions étaient inférieures à la moyenne «toutes activités» au troisième trimestre 1995. A l'inverse, l'évolution du TSH stagne, voire régresse *(1)*, dans quelques activités; dans la plupart de celles-ci, la progression du TSH était supérieure à la moyenne «toutes activités» au trimestre précédent.

Le TSH progresse de +0,4% dans l'industrie et de +0,6% dans la construction alors qu'il stagne dans le secteur tertiaire.

Sur un an, le TSH a crû beaucoup plus fortement dans l'industrie (+2,6%) que dans le tertiaire (+1,7%). C'est dans l'industrie textile (+3,2%) que le taux de salaire horaire ouvrier a le plus fortement augmenté; c'est dans la construction navale, aéronautique et ferroviaire, l'industrie des équipements électriques et électroniques et la production de combustibles et de carburants qu'il a le plus faiblement augmenté (+1,5%).

L'évolution du salaire mensuel de base: très grande dispersion selon les catégories.

L'indice du salaire mensuel de base, hors primes et heures supplémentaires, a progressé de +0,4% au cours du quatrième trimestre 1995. Le pouvoir d'achat du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a progressé de +0,1 point au cours de ce trimestre (progression des prix, hors tabac, de +0,3%). De janvier 1995 à janvier 1996, l'indice du salaire mensuel a augmenté de +2,2%. Le gain en pouvoir d'achat sur un an s'élève à 0,4 point.

Les salaires mensuels de base progressent de +0,3% chez les ouvriers et de +0,4% chez les non-ouvriers: parmi ceux-ci, les techniciens de niveau 2 (+0,9%) et les cadres confirmés (+0,6%) voient leur salaire augmenter plus vite que la moyenne alors que quelques catégories voient le leur stagner, voire régresser *(1)*.

Les différentes grandes catégories de salariés ont vu leur salaire évoluer à des rythmes très différenciés: +0,2% pour les employés, +0,3% pour les ouvriers, +0,5% pour les cadres et 0,7% pour les professions intermédiaires. Cette différenciation se retrouve autant dans l'industrie que dans la construction et dans le tertiaire.

Sur un an, les employés ont été augmentés de +1,6%, les cadres de +2,2%, les ouvriers de +2,3% et les professions intermédiaires de +2,6%.

(1): La mise à jour, lors de cette enquête, de variables utilisées dans la stratification fragilise les résultats sur les évolutions (voir l'encadré ci-après).

Indices des salaires de base selon la qualification

TOUTES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES *(1)*	N° de ligne	Base 100 au 1er avril 1993					Variation en % de :		
		1995				1996	Octobre 1995 à Janvier 1996	Juillet 1995 à Janvier 1996	Janvier 1995 à Janvier 1996
		Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Janvier			
OUVRIERS									
Indice des taux de salaire horaire selon la qualification :									
Niveau 1	1	103,9	104,4	105,5	106,0	105,8	-0,1	0,3	1,8
Niveau 2	2	103,3	104,0	105,1	105,5	105,9	0,3	0,7	2,5
Niveau 3	3	103,3	104,1	105,1	105,4	105,7	0,2	0,5	2,3
Niveau 4	4	103,2	104,0	105,1	105,3	105,6	0,3	0,6	2,3
Niveau 5	5	103,3	104,1	105,0	105,3	105,8	0,4	0,7	2,4
Niveau 6	6	103,1	104,5	104,8	105,1	105,6	0,5	0,7	2,4
Niveau 7	7	102,9	103,9	104,6	104,9	105,3	0,4	0,7	2,3
Ensemble des ouvriers (Niv. 1 à 7).	8	103,3	104,2	105,0	105,4	105,7	0,3	0,6	2,3
NON OUVRIERS									
Indice des salaires mensuels de base selon la qualification :									
Agents de maîtrise:									
Niveau 1	9	103,1	104,2	104,9	105,2	105,7	0,5	0,7	2,5
Niveau 2	10	102,4	103,7	104,2	104,4	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Employés									
Niveau 1	11	103,3	103,4	104,2	104,6	104,3	-0,2	0,1	1,0
Niveau 2	12	103,0	103,5	104,1	104,5	104,7	0,2	0,6	1,7
Niveau 3	13	102,8	103,5	104,2	104,3	104,7	0,4	0,5	1,9
Techniciens :									
Niveau 1	14	103,1	105,9	105,7	106,0	105,9	-0,1	0,1	2,7
Niveau 2	15	102,9	104,5	104,7	105,2	105,6	0,5	0,9	2,7
Ingénieurs et cadres:									
Débutants	16	102,6	103,2	104,1	104,1	103,9	-0,2	-0,2	1,2
Confirmés	17	102,5	103,5	104,2	104,2	104,9	0,6	0,6	2,3
Ensemble des non-ouvriers	18	102,9	103,7	104,3	104,5	105,0	0,4	0,6	2,1

(1): Ensemble des secteurs du champ ACEMO, c'est-à-dire y compris combustibles minéraux solides, eau, gaz, électricité,transports ferroviaires dont SNCF et RATP.

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre (ACEMO), DARES, MTAS.

Encadré

LE RENOUVELLEMENT DE L'ECHANTILLON ACEMO

Une charge d'enquête réduite pour les entreprises

L'échantillon a été constitué par l'INSEE et coordonné négativement avec les échantillons d'autres enquêtes auprès des entreprises, afin de mieux répartir la charge statistique qui pèse sur celles-ci. Le taux de sondage a été réduit de moitié pour les établissements de 10 à 49 salariés (il est passé de 1/4 à 1/8), l'enquête restant exhaustive pour les établissements de 50 salariés et plus. La partie sondée de l'échantillon est à présent renouvelée d'un vingtième chaque trimestre, de sorte qu'un établissement tiré sera enquêté pendant une durée allant d'un trimestre à cinq ans selon les cas.

Une base de sondage actualisée

L'ensemble des échantillons, échantillon de départ et renouvellements trimestriels, ont été tirés fin 1995 et le premier échantillon a été utilisé pour l'enquête du 1er janvier 1996 (méthode PANASTRA mise au point par l'INSEE). Il sera tenu compte de la démographie des établissements par une mise-à-jour annuelle des échantillons.

La base de sondage utilisée est issue du fichier SIRENE de l'INSEE. Elle est plus complète que l'ancienne base de sondage utilisée pour les enquêtes ACEMO.

Un échantillon modifié

L'utilisation d'une base de sondage plus complète et la réduction de moitié du taux de sondage des établissements de 10 à 49 salariés ont pour conséquence un renouvellement important de l'échantillon en janvier 1996: environ un tiers des établissements n'avaient pas été enquêtés lors de l'enquête précédente.

Une comparabilité fragile entre octobre 1995 et janvier 1996

Afin de réduire l'effet du changement d'échantillon et de la base de sondage, les évolutions de salaires de ce trimestre sont calculées en excluant les nouveaux établissements. Cependant, tout effet d'enquête n'est pas éliminé car des variables de travail ont été mises à jour par la nouvelle base de sondage (c'est le cas, par exemple, de la taille de l'établissement qui intervient dans la définition des strates) et le mode de collecte de l'information a été modifié dans certains cas.

Ces modifications et la taille réduite du sous-échantillon retenu pour ce trimestre rendent l'évolution des salaires d'octobre 1995 à janvier 1996 relativement fragile.

PREMIERES INFORMATIONS ET PREMIERES SYNTHESES sont éditées par le Ministère du travail et des affaires sociales, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : (1) 44.38.22.60. Télécopie (1) 44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Comité de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère du travail et des affaires sociales. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements: la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : (1) 48.39.56.00. Télécopie : (1) 48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS ET PREMIERES SYNTHESES : 1 an (100 n°) : 650 F - Europe : 730 F - Autres pays : 970F. Publicité : Ministère du travail et des affaires sociales. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD